



Concours d'affiches

« Imagine ta montagne ! »

Règlement :

Article 1 – Organismes et thème du concours

Le Comité Départemental Olympique et Sportif de Savoie en partenariat avec le Mouvement Olympique et Sportif Rhônalpin, la Maison des Jeux Olympiques d'hiver et l'Académie Nationale Olympique Française.

Ce concours d'affiches a pour thème : « Imagine ta montagne ! »

Carte blanche, grâce à ce concours d'affiches, ouvert au grand public, qui invite chacun à imaginer sa montagne ! Alors, à vos idées et à vos crayons pour imaginer....votre univers montagnard !

Article 2 - Participation

Le concours d'affiche est ouvert à tous.

La participation à ce concours est gratuite. Le simple fait de participer au concours implique l'acceptation du présent règlement.

Article 3 – Contraintes techniques

L'affiche doit être réalisée sur du papier au format A3. Toutes les techniques disponibles (crayon, peinture, collage, informatique) peuvent être envisagées pour sa réalisation sauf les techniques en relief (la production doit pouvoir être numérisée).

Les anneaux Olympiques ou tous emblèmes Olympiques ne devront pas figurer sur les visuels, et ce conformément aux dispositions relatives à la protection des propriétés Olympiques visées à l'article L. 141-5 du Code du sport.

Aucune association, ni lien d'aucune sorte, avec une marque commerciale ne devra figurer.

Article 4 – Modalités de participation

Chaque participant devra faire parvenir sa production à l'adresse postale ou mail suivante :

Maison des Jeux Olympiques d'hiver- 11 rue PARGOUD - 73200 ALBERTVILLE.

maisonjeuxolympiques@wanadoo.fr (en résolution et qualité suffisantes pour une impression A3)

Les nom et prénom de l'auteur devront figurer au dos de la production ainsi que ses coordonnées postales, son adresse mail, son téléphone et la catégorie dans laquelle il concourt.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler ce concours, y compris en cas de trop faible participation.

Article 5 – Jury

Le jury sera composé de membres du mouvement Olympique et sportif rhônalpin dont le CDOS de Savoie, de la Maison des Jeux Olympiques d'hiver et de l'Académie Nationale Olympique. Les autres partenaires, les communes-sites olympiques de 1992, l'Éducation nationale et la Fédération française des clubs alpins et de montagne (FFCAM) seront également représentés.

Les critères d'évaluation sont les suivants :

- Respect du thème du concours
- du sujet
- Esthétique
- Impact visuel

Article 6 – Récompenses

Une affiche par catégorie sera primée et récompensée comme suit :

1^{ère} catégorie : Classes et scolaires (travail collectif).

2^e catégorie : Enfants jusqu'à 12 ans compris.

3^e catégorie : Adolescents de 13 à 18 ans.

4^e catégorie : Adultes.

Et un prix spécial sera attribué : Coup de cœur du jury.

La 1^e catégorie récompense un travail collectif et le prix sera « une rencontre inoubliable avec un champion Olympique ».

Pour les autres catégories qui récompensent des travaux d'individuels, le prix sera offert par l'une des communes-sites olympiques* des J.O. d'Albertville et de la Savoie, parmi le choix suivant : forfait de remontées mécaniques, séjour dans l'une des stations olympiques, offre de remise en forme, pratique d'un sport, descente en bob raft.... Le choix de la récompense sera effectué par le jury.

Un choix des meilleures affiches sera imprimé et diffusé en Région Rhône Alpes, dans le cadre d'actions en faveur de la montagne et du mouvement sportif ou dans le cadre d'expositions.

En outre, tous les participants recevront deux entrées gratuites à la Maison des Jeux Olympiques d'hiver. D'autres lots « de participation » sont prévus par l'ANOF, le CROS et le CDOSS.

** Sites olympiques de 1992 : Albertville - Les Arcs – Brides-Les-Bains – La Léchère – Courchevel – Les Menuires – Méribel – Moûtiers – Pralognan-La-Vanoise – La Plagne – Les Saisies – La Tania – Tignes – Val d'Isère.*

Article 7- Echancier

Le concours respectera le calendrier suivant :

5 juillet 2015 :	Ouverture du concours des catégories « individuel »
2 septembre 2015 :	Ouverture du concours de la catégorie « classes et scolaires »
20 décembre 2015 :	Clôture du concours
2 ^e quinzaine de janvier 2016 :	Délibération du jury
Début février 2016 (date à confirmer) :	Remise des prix lors d'une soirée de Gala à Albertville en présence de champions Olympiques et Paralympiques.

Article 8 – Annonce des lauréats

Les lauréats seront avertis fin janvier 2016. Les organisateurs se réservent le droit de communiquer sur les gagnants du jeu et, entre autres, de publier l'identité des gagnants.

Article 9 – Acceptation du règlement

Par leur participation les concurrents acceptent l'ensemble des conditions du présent règlement. Le non-respect du règlement entraîne l'exclusion de la candidature.

Article 10 – Contestations éventuelles

Toutes contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement seront tranchées par les organisateurs.

Aucune correspondance ne sera échangée à propos des résultats du concours et tout recours est exclu.

Article 11 - Cession de droits

Les participants au présent concours autorisent les organisateurs à utiliser leur production pour toute manifestation promotionnelle ou informative liée au présent concours (y compris leur exposition ou publication). En participant à ce concours, les auteurs acceptent de céder tout droit sur leur production aux organisateurs. Du seul fait de leur participation à ce concours, les participants autorisent les organisateurs à reproduire et utiliser leurs productions avec leur nom et prénom dans les diverses activités d'information du grand public sur le sport et l'Olympisme qui sont les siennes, sans que cette utilisation ne puisse conférer aux participants un droit à rémunération ou un avantage quelconque. Les productions ne seront pas retournées aux participants.

Présentation des organisateurs pour mieux appréhender le concours

La Maison des Jeux olympiques d'hiver

Seul musée sur l'olympisme en France, il permet de découvrir de façon ludique les sports d'hiver, la montagne et les Jeux olympiques d'hiver. Située au centre d'Albertville, cette belle Maison raconte, pour toutes les générations, le patrimoine contemporain lié à la montagne.



En 2015 et 2016, présentation d'une nouvelle exposition intitulée *Imagine ta montagne !* pour entraîner vers des univers décalés et inattendus. Le visiteur est guidé par de grands témoins qui proposent des représentations de la montagne, tantôt humoristiques, tantôt poétiques. C'est un voyage qui slalome par monts et par jeux, entre inventions et refuges, de la verticale à l'exploration, entre exploit et dérision.

Dans l'exposition, se trouvent des feuilles pour dessiner ou des carnets pour écrire ses impressions.

Pour visiter l'exposition ou pour plus d'informations :

www.maisonjeuxolympiques-albertville.org

maisonjeuxolympiques@wanadoo.fr

Visuel de l'affiche : création Ponk et Replonk (Suisse).



Académie Nationale
Olympique Française

L'Académie nationale olympique française (ANOF)

L'inspiration et la volonté d'un centre culturel, avec pour missions d'établir l'idée olympique sur des fondements scientifiques, sont dues au pédagogue français, le baron Pierre de Coubertin.

S'inspirant de la création de l'Académie internationale olympique en 1961 à Olympie pour concrétiser la volonté de notre illustre aïeul, le CNOSF créait en 1974 la commission de l'Académie internationale olympique.

Vingt ans plus tard, en 1994, l'Académie nationale olympique française voyait le jour pour participer à la diffusion des principes de l'olympisme en s'attachant à faire connaître ses divers aspects philosophiques, pédagogiques, sociologiques et sportifs.

Elle dispose pour ce faire de moyens logistiques, financiers et humains inscrits dans une convention annuelle qui acte les actions conduites et à conduire d'un commun accord avec le CNOSF.

Ces actions se fondent sur deux mots clés, la culture et l'éducation et autour de 2 axes principaux :

- La sensibilisation et la mobilisation des acteurs
- La valorisation et l'appui aux projets locaux

Le Comité régional olympique et sportif (CROS)

Le CROS Rhône-Alpes, dans sa fonction de « Tête de réseau » du mouvement sportif, a pour mission première d'accompagner les bénévoles, fers de lance de nos associations, dans la totalité de leurs tâches.

Il se veut aussi un partenaire, pour l'ensemble des collectivités qui soutiennent la vie des clubs sportifs et en particulier pour les élus régionaux et les agents des services de

La Région Rhône-Alpes représente

1.5 Million de licenciés,
250.000 dirigeants bénévoles,
17.000 clubs,
7.000 salariés,
3.500 clubs employeurs,

936 sportifs de haut niveau,
494 comités départementaux sportifs
112 ligues et comités régionaux affiliés au
Comité Régional Olympique et Sportif de
Rhône-Alpes

Le CROS Rhône-Alpes en trois points :

1. Il représente le mouvement sportif auprès de la Région Rhône-Alpes et la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Rhône-Alpes (DRJSCS) et intervient dans la mise en réseau du mouvement sportif et la mutualisation de leurs actions
2. Il soutient le développement de la pratique sportive sur le territoire rhônalpin
3. Il accompagne les Ligues et les Comités Régionaux

Le Comité départemental olympique et sportif de Savoie (CDOSS)

Le Comité départemental olympique et sportif de la Savoie (CDOSS) est une association loi 1901. Créé le 7 juin 1967, il regroupe 61 Comités départementaux adhérents et par extension 1 200 clubs et 120 000 licenciés environ.

Ses missions sont :

- de contribuer à la défense et au développement du patrimoine sportif départemental,
- de représenter le sport pour toutes les questions d'intérêt général, notamment auprès des pouvoirs publics et des organismes officiels départementaux,
- de sauvegarder et développer l'esprit olympique suivant les principes définis par le CNOSF dont il est le représentant dans le département de la Savoie,
- de favoriser, d'organiser la formation initiale et continue des dirigeants, officiels et techniciens et plus généralement des membres des organismes sportifs du département,
- d'une manière générale, de faire tout ce qui est nécessaire au développement de l'idée et de la pratique sportive du département.



CROS
RHÔNE-ALPES



CDOSS
SAVOIE